

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE JEUDI 21 MAI 2015 à 18 h 30

Pensée :

N° 2287

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, **le jeudi 21 mai 2015** à 19 h 30 et présidée par le maire Luc Cayer.

Présences : Siège N° 2 : Sylvain Chabot
 Siège N° 3 : Steeves Mathieu
 Siège N° 4 : Lucie Gauthier
 Siège N° 6 : Mario Carrier

Absences : Siège N° 1 : Sylvain Paquin (arrivé à 18 h 35)
 Siège N° 5 : Daniel Dodier (arrivé vers 19 h)

France L. Maurice, secrétaire-trésorière par intérim et directrice générale par intérim est également présente.

ORDRE DU JOUR SPÉCIAL

1.00 Ouverture et constat de quorum
2.00 Lecture et adoption de l'ordre du jour spécial
3.00 Cessation du lien d'emploi avec la Direction générale intérimaire
4.00 Embauche de la nouvelle Direction générale
5.00 Changement de signataires pour la Municipalité à la Caisse populaire Desjardins d'East Angus centre de services St-Philémon de Stoke
6.00 Désignation personne responsable des services électroniques ClicSécur
7.00 Autorisation pour et au nom de la Municipalité pour les Ministères, les organismes, les fournisseurs et autres instances.
8.00 Désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
9.00 Adhésion à l'ADMQ pour 2015
10.00 Autorisation pour formation à la nouvelle direction générale
11.00 Demande de la Fabrique St-Philémon : Spectacle de Noël 2015
12.00 Semaine de la municipalité : Journal L'Étincelle
13.00 Levée de la séance extraordinaire

PROCÈS-VERBAL

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM
--

**SUR UNE PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER
APPUYÉE PAR : STEEVES MATHIEU**

Rés. #2015-201

IL EST RÉSOLU que cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation par courriel et dont tous les membres ayant accusé réception et indiquant leur présence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©

ATTENDU QUE chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour spécial de la présente séance, lequel est lu à haute voix.

Rés. #2015-202

**SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT
APPUYÉE DE : MARIO CARRIER**

IL EST RÉSOLU que l'ordre du jour spécial soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Sylvain Paquin se joint à nous à 18 heures 35.

3.00 CESSATION DU LIEN D'EMPLOI AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

ATTENDU que le comité de ressources humaines ayant complété la sélection des candidats retenus pour le poste à la direction générale ;

ATTENDU que le Conseil municipal a conclu un contrat de travail avec la candidate choisie en date du 18 mai 2015 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre fin au lien d'emploi avec la directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim.

Rés. #2015-203

**SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU
APPUYÉE PAR : LUCIE GAUTHIER**

IL EST RÉSOLU que Mme France L. Maurice, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim soit avisée que le Conseil municipal met fin au lien d'emploi pour lequel elle a été engagée depuis le 17 novembre 2014, la cessation du lien d'emploi pour la semaine finissant le 6 juin 2015. Que le Conseil municipal remercie Mme Maurice pour les excellents services rendus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.00 EMBAUCHE DE LA NOUVELLE DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU que le Conseil municipal de Stoke a signé un contrat de travail avec la prochaine directrice générale et secrétaire-trésorière.

Rés. #2015-204

**SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER
APPUYÉE PAR : SYLVAIN PAQUIN**

IL EST RÉSOLU que Madame Johanne Laperrière soit embauchée à titre de Directrice générale et secrétaire-trésorière pour la Municipalité de Stoke. Que Madame Laperrière soit titulaire du poste à compter du lundi 8 juin 2015 avec tous les droits dévolus à ce poste en vertu du Code municipal du Québec et autres lois connexes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.01 ACCEPTATION DU CONTRAT DE TRAVAIL POUR DG/SEC-TRES.

Rés. #2015-205

**SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER
APPUYEE PAR : SYLVAIN PAQUIN**

IL EST RÉSOLU que le Conseil municipal accepte les clauses du contrat de travail signé avec Mme Johanne Laperrière en date du 18 mai 2015 et débute à son poste le lundi 8 juin 2015.

Monsieur le conseiller Mario Carrier est contre la clause de rémunération accordée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

5.00 CHANGEMENT DE SIGNATAIRES POUR LA MUNICIPALITÉ À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS D'EAST ANGUS CENTRE DE SERVICES ST-PHILÉMON DE STOKE

Rés. #2015-206

**SUR PROPOSITION DE : MARIO CARRIER
APPUYEE PAR : SYLVAIN CHABOT**

IL EST RÉSOLU de nommer Mme Johanne Laperrière, directrice générale et secrétaire-trésorière à titre d'administratrice principale pour l'application Accès D Affaires des Caisses populaires Desjardins.

Que le maire et la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité de Stoke :

-émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;

-signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative ;

-demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité ;

-signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité ;

La directrice générale et secrétaire trésorière exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

-faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable ;

-concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

-sous la signature de deux (2) d'entre eux, étant entendu que la signature du maire ou son substitut du maire doit toujours paraître.

Ces changements devront entrer en vigueur pour le 8 juin 2015

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.00 DÉSIGNATION PERSONNE RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES CLICSÉQR

Rés. #2015-207

**SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU
APPUYEE PAR : SYLVAIN PAQUIN**

IL EST RÉSOLU que Johanne Laperrière, directrice générale et secrétaire-trésorière, ci-après la responsable des services électroniques, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Stoke, les documents requis pour l'inscription à clicSEQUR et généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSEQUR.

De plus, la Municipalité de Stoke demande la révocation de France L. Maurice à titre de directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim.

La désignation d'une personne responsable des services électroniques CLICSEQR entre en vigueur le 8 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.00 AUTORISATION POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES MINISTÈRES, LES ORGANISMES, LES FOURNISSEURS ET AUTRES INSTANCES

Rés. #2015-208

SUR PROPOSITION DE : MARIO CARRIER

APPUYÉE PAR : SYLVAIN CHABOT

IL EST RÉSOLU que la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Johanne Laperrière soit autorisée pour et au nom de la Municipalité de Stoke à transiger avec tous les ministères (Revenu Québec, Revenu Canada, TPS/TVQ et autres) ainsi que les organismes (SAAQ, CSST et autres) incluant tous les fournisseurs et autres instances (DGEQ, OMH et autres).

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Laperrière détient les pouvoirs décrits au Code municipal du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.00 DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE ET DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉS EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Rés. #2015-209

SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU

APPUYÉE PAR : LUCIE GAUTHIER

IL EST RÉSOLU que Madame Johanne Laperrière en tant que directrice générale et secrétaire-trésorière soit désignée comme personne responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels.

Que le nom de Mme Julie Plamondon soit retiré la liste des responsables de l'accès aux documents des organismes publics.

Que la désignation d'une personne responsable et la délégation de responsabilités en vertu de la Lois sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels entre en vigueur le 8 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.00 ADHÉSION À L'ADMQ POUR 2015

Rés. #2015-210

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT

APPUYÉE PAR : LUCIE GAUTHIER

IL EST RÉSOLU que Mme Johanne Laperrière, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à adhérer pour l'année 2015 à l'Association des directeurs municipaux du Québec au coût de 419 \$ plus taxes à titre de membre régulier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.00 AUTORISATION POUR FORMATION À LA NOUVELLE DIRECTION GÉNÉRALE

Rés. #2015-211

**SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER
APPUYEE PAR : MARIO CARRIER**

IL EST RÉSOLU que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à suivre de la formation du système comptable SYGEM et d'autres cours de formation soit auprès de la FQM et de l'ADMQ qu'elle jugera utile pour sa fonction.

Les crédits disponibles pour la formation sont prévus au poste 02-130-00-454

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.00 DEMANDE DE LA FABRIQUE ST-PHILÉMON : SPECTACLE DE NOËL 2015

ATTENDU que la Fabrique St-Philémon de Stoke veut présenter un spectacle de Noël;

ATTENDU que le projet de spectacle sera sous la supervision de Marie-Anne Catry, artiste reconnue;

ATTENDU que la Fabrique St-Philémon a besoin d'une aide financière de la part de la Municipalité de Stoke.

Rés. #2015-212

**SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU
APPUYEE PAR : LUCIE GAUTHIER**

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Stoke accorde une aide financière de mille cinq cents dollars (1 500\$) ainsi que le service de photocopies pour les documents nécessaires aux chanteurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Daniel Dodier se joint à la table du conseil vers 19 heures.

12.00 SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ : JOURNAL L'ÉTINCELLE

Rés. #2015-213

**SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT
APPUYEE PAR : SYLVAIN PAQUIN**

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Stoke accepte de faire une publicité dans le Journal L'Étincelle pour la semaine de la municipalité selon le format coûtant 72 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.00 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ATTENDU QUE l'ordre du jour spécial est épuisé;

ATTENDU QU'aucun autre point ne peut être inscrit à l'ordre du jour en vertu de l'article 153 du Code municipal.

Rés. #2015-214

**SUR PROPOSITION DE : DANIEL DODIER
APPUYEE PAR : LUCIE GAUTHIER**

IL EST RÉSOLU de lever l'assemblée extraordinaire à 19 heures 5 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Cayer, maire

France L. Maurice, dg intérim/sec-très intérim
